

SÉANCE ordinaire

Le 3 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 juin 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240603.169 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raynald Leblanc, appuyé de Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Autorisation – ADJ de Newport;
 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Dépôt de la liste amendée – Vente pour taxes 2024;
 - 4.3 Embauche – Travaux publics – Chauffeur Journalier ;
 - 4.4 Embauche – Travaux publics – Journalier ;
 - 4.5 Second projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.6 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;
 - 4.7 Signataire - Contrat relatif à l'entretien ménager des haltes routières de la ville de Chandler ;
 - 4.8 Signataire – Contrat relatif à l'entretien sanitaire des haltes, parcs et espaces verts ;
 - 4.9 Recommandation de paiement – Jambette – Projets des quartiers Pabos Mills et Chandler Est ;
 - 4.10 Amendement de la résolution numéro 231106.327 – Acquisition de terrain – Monsieur Réal Babin ;
 - 4.11 Programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer – Centre Émilie-Gamelin ;
 - 4.12 Modification de la résolution numéro 240304.076 – Achat de palmier synthétique ;
 - 4.13 Appropriation du surplus du district de Chandler – Mise aux normes

- des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Bellefeuille, quartier Chandler ;
- 4.14 Recommandation de paiement – Achat et installation d'une génératrice - Projet de mise en œuvre de mesures d'atténuation pour réduire la vulnérabilité aux urgences futures ;
 - 4.15 Recommandation de paiement – TETRA TECH QI INC – Conduite pluviale Daigneault ;
 - 4.16 Recommandation de paiement – HUARD ÉLECTRIQUE INC – Branchement du panneau numérique ;
 - 4.17 Recommandation de paiement – CL DESIGN – Projet de quartiers ;
 - 4.18 Signataire - Protocole FAO 24-05-100-O avec la MRC du Rocher-Percé ;
 - 4.19 Recommandation de paiement – CAN EXPLORE – Inspection par caméra ;
 - 4.20 Recommandation de paiement – Leblanc Environnement Inc. – Nettoyage conduite pluvial et égout ;
5. PROPOS DU MAIRE
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.170 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.171 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Demande de dons – Gala des finissantes et des méritants - Centre d'éducation des adultes Chandler-Grande-Rivière et du Centre de formation professionnelle Chandler-Paspébiac ;	100 \$
• Bourses – Finissants de la Polyvalente MGR Sévigny et Evergreen High School ;	1 100 \$
• Demande de contribution financière - Ligue de softball mineur ;	Reportée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.172 AUTORISATION – ADJ DE NEWPORT

CONSIDÉRANT que le bâtiment de l'ADJ de Newport est situé sur le lot 5 072 829, sur la Route des Hardy, Quartier de Newport ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est propriétaire du lot 5 072 829 ;

CONSIRÉANT que l'ADJ de Newport a déposé une demande de permis de construction pour une scène extérieure ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler est favorable à ce projet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que la Ville de Chandler autorise l'émission du permis et la construction d'une scène sur son terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.173 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 772 103.47 \$ pour le journal des achats du mois de mai 2024, une somme de 155 342.36 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.174 DÉPÔT DE LA LISTE AMENDÉE – VENTE POUR TAXES 2024

Le Conseil prend acte d'un dépôt de la liste amendée des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes déposée par le directeur général et greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.175 EMBAUCHE – TRAVAUX PUBLICS – CHAUFFEUR JOURNALIER

CONSIDÉRANT que le poste de chauffeur journalier a été affiché à l'interne en conformité de l'article 6.03 de la convention collective du syndicat des employés municipaux de la ville de Chandler (CSN) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de **MONSIEUR ROBERT DAVID**, à titre de Chauffeur journalier, poste régulier à temps plein avec une rémunération correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que **MONSIEUR ROBERT DAVID** débute la période d'essai de 1 040 heures effectivement travaillées le 3 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.176 EMBAUCHE – TRAVAUX PUBLICS – JOURNALIER

CONSIDÉRANT que le poste de journalier saisonnier a été affiché à l'interne en conformité de l'article 6.03 de la convention collective du syndicat des employés municipaux de la ville de Chandler (CSN) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de **MONSIEUR ALEXANDRE GODIN**, à titre de journalier, poste saisonnier à temps plein avec une rémunération correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que **MONSIEUR ALEXANDRE GODIN** débute la période d'essai de 1 040 heures effectivement travaillées le 3 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.177 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 être modifié ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 28 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil, qui ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.178 DEMANDE DE REVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec* peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, il est résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une

révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la députée de Bonaventure Catherine Blouin, à la MRC ROCHER-PERCÉ, à la l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.179 SIGNATAIRE - CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER DES HALTES ROUTIÈRES DE LA VILLE DE CHANDLER (QUARTIER NEWPORT)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal à signer pour et au nom de la Ville le contrat relatif à l'entretien des haltes routières de la Ville de Chandler, quartier Newport, pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.180 SIGNATAIRE – CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN SANITAIRE DES HALTES, PARCS ET ESPACES VERTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal à signer pour et au nom de la Ville le contrat relatif à l'entretien sanitaire des haltes, parcs et espaces verts, pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.181 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JAMBETTE – PROJETS PARCS DES QUARTIERS PABOS MILLS ET CHANDLER EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures suivantes à JAMBETTE

NUMÉRO DE FACTURE	PROJET	TOTAL (TTC)
50190	Parc quartier Pabos Mills	6 815.96 \$
50189	Parc quartier Chandler Est	9 530.32 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés de la subvention allouée par le MRC du Rocher-Percé dans le cadre Mise à niveau des parcs et espaces récréatifs et sportifs – Parc-o-mètre - Soutien à la vitalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.182 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 231106.327 – ACQUISITION DE TERRAIN – MONSIEUR RÉAL BABIN

CONSIDÉRANT que **MONSIEUR REAL BABIN** bénéficiera d'un programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT que **MONSIEUR REAL BABIN** a choisi d'utiliser l'aide financière qui lui est octroyée à des fins d'allocation de départ et s'engage à respecter toutes les clauses du programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que la Ville de Chandler se porte acquéreur à la suite de la démolition du bâtiment dessus construit et la remise en état terrain appartenant à **MONSIEUR REAL BABIN**, situé au 55, rue de la Plage, quartier Chandler, **matricule 9054-78-4100**, pour la somme nominale de 1\$ sachant que la réglementation de la Ville de Chandler interdit déjà les constructions sur ce terrain.

Il est également résolu d'autoriser le MAIRE et le DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER à signer pour et au nom de la ville de Chandler tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.183 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – CENTRE ÉMILIE-GAMELIN

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu

QUE la ville de Chandler participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de six (6) unités pour personnes ayant des difficultés à vivre en colocation ou en communauté et agrandissement pour locaux d'un centre d'activités à Chandler, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.184 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 240304.076 – ACHAT DE PALMIER SYNTHÉTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil accepte de modifier la résolution numéro 240304.076 autorise le directeur financier à prélever la somme nécessaire à l'achat et l'installation des palmiers synthétiques dans budget du surplus du quartier de Chandler au lieu du budget prévu pour les projets du quartier Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.185 APPROPRIATION DU SURPLUS DU DISTRICT DE CHANDLER – MISE AUX NORMES DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR DE LA RUE BELLEFEUILLE, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le prélèvement d'une somme de 29 033.83 \$ au surplus accumulé du quartier de Chandler pour les travaux de mise aux normes des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Bellefeuille (V-178-2015).

Il est également résolu que cette résolution annule la résolution numéro 210324.109 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.186 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE - PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ AUX URGENCES FUTURES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous pour achat et installation d'une génératrice. Dans le cadre du projet de mise en œuvre de mesures d'atténuation pour réduire la vulnérabilité aux urgences futures.

Il est également résolu que ces montants soient remboursés à la ville de Chandler par Développement économique Canada dans le cadre de l'entente de contribution non remboursable M-30 – Numéro du projet : 600071853.

ENTREPRISE	NUMÉRO DE FACTURE	TOTALE (TTC)
HUARD ÉLECTRIQUE INC	15914	102 097.81 \$
LUMEN	28416656-00	20 580.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.187 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC – CONDUITE PLUVIALE DAIGNEAULT

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro 60864511, de TETRA TECH QI INC, au montant de 5 863.74 \$, toutes taxes comprises, pour l'inspection de la conduite pluviale rue Daigneault, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.188 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HUARD ÉLECTRIQUE INC – BRANCHEMENT DU PANNEAU NUMÉRIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de la facture numéro 16045, de **HUARD ÉLECTRIQUE INC**, au montant de 453.54 \$, toutes taxes comprises, pour le branchement du panneau numérique.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.189 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CL DESIGN – PROJET DES QUARTIERS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture datée du 16 mai 2024 à **CL DESIGN**, au montant de 2 127.04 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du projet du Centre de pédiatrie sociale en communauté Gaspésie-Sud qui consiste à créer un plan d'aménagement pour accueillir des enfants en difficulté.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé équitablement des projets de quartiers de Newport, Pabos Mills, Chandler Ouest, Chandler Est, Pabos et St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.190 SIGNATAIRE - PROTOCOLE FAO 24-05-100-O AVEC LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu, d'autoriser Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier, à signer le protocole d'entente « FAO - Rencontres 2024 Salon des aînés » avec la MRC du Rocher-Percé.

En signant le protocole, la Ville de Chandler s'engage à réaliser l'événement et à déposer un rapport final avec les pièces

justificatives.

À la suite du respect des conditions, la MRC du Rocher-Percé s'engage à verser la somme de 25 000\$ à la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240603.191 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CAN-EXPLORE INC. –
INSPECTION PAR CAMÉRA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 9490, de CAN-EXPLORE INC, au montant de 6 668.55 \$, toutes taxes comprises, pour l'inspection de conduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240603.192 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LEBLANC
ENVIRONNEMENT INC. – NETTOYAGE DE LA CONDUITE
PLUVIAL ET ÉGOUT**

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 19876 à **LEBLANC ENVIRONNEMENT INC**, au montant de **3 675.18 \$**, toutes taxes comprises, pour le nettoyage du conduit et de l'égout, quartier Chandler.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu à la TECQ 2019-2024 dans le cadre du dossier « avenue Daigneault », quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240603.193 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 19 h 51.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier